

DELIBERATION N° 2009/02-01 - FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Rapporteur : Monsieur Joël LAMY

L'article L 2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif.

L'article 13 du règlement intérieur du Conseil Municipal le prévoit également.

Il ne donne pas lieu à un vote.

Le rapporteur donne lecture des documents relatifs au débat d'orientation budgétaire, transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Intervention de Monsieur NOEL du Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

En tant que membre de la commission municipale, j'ai apprécié, à sa juste valeur, le changement de la présentation du DOB.

En ce qui concerne la situation mondiale, la description est globalement objective mais elle permet de faire quelques commentaires sur ceux qui, à droite, nous expliquaient il n'y a pas si longtemps que le capitalisme s'autorégule naturellement pour le bonheur de tous. Pour la situation française, vous soulignez la crise du secteur automobile ; nous y ajouterons le secteur du bâtiment qui est très dépendant des crédits.

Un point nous interpelle : l'augmentation de la base des valeurs locatives.

L'augmentation de la base de ces valeurs locatives sera de 2,5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie et de 1,50 % pour la taxe foncière non bâtie. Cette revalorisation est très élevée sous prétexte que celle de 2008 qui était de 1,6 % s'est avérée inférieure à l'inflation qui était de 2,9 %. Donc, si les taux sont maintenus, la taxe d'habitation et la taxe foncière augmenteront cette année de 2,5%.

Page 16, vous nous informez que le résultat de 2008 présente un excédent de 1,6 M€. Nous concluons donc que malgré la faible hausse de la valeur locative, il y a un excédent. Nous proposons, afin de limiter l'impact de la hausse de 2009 de la base de la valeur locative, de baisser les taux d'imposition de 1%. Cette baisse est facilement estimable et doit conduire à une réduction égale des dépenses.

Toujours dans le domaine des taxes, nous proposons de voter, en application de l'article 107 de la loi de finances 2008-1425 du 27 décembre 2008, une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements économes en énergie, achevés à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce vote n'aura d'effet que sur le budget 2010 mais il doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2009. C'est une mesure très concrète dans le cadre du développement durable.

Un dernier commentaire sur les graphes présentés page 12. Pensez-vous rassurer la population en rappelant que l'investissement pharaonique de l'espace Chaudeau a déséquilibré les finances de la commune et qu'il faudra attendre 2026 pour éteindre cette dette ? Tel que vous le présentez, nous constatons que la commune aura des difficultés à emprunter dans les années à venir.

Il ne faut pas oublier que, en plus des emprunts à rembourser, les Ludréens supportent, tous les ans les frais de fonctionnement de cet espace qui ont une incidence non négligeable sur le budget de fonctionnement de la commune.

Intervention de Monsieur FRANOUX du Groupe Ludres Ensemble

D'une façon générale, une nouvelle fois nous sommes déçus du débat que vous nous proposez. Nous ne voyons pas présenter clairement les grandes lignes de votre action : quelle politique vers nos écoles, le sport, les personnes âgées, la sécurité, le développement durable, ... ?

Si nous résumons les projets 2009, nous lisons :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- *recrutement d'un troisième policier municipal : pourquoi pas si vous en justifiez le besoin, mais nous sommes intéressés par un bilan détaillé de l'action de la police municipale (nombre d'interventions, types d'intervention, heures d'intervention, nombre d'actions de prévention, quelles cibles, nombre et nature des infractions routières.. ?).*
- *gestion rationnelle des services municipaux, c'est quoi ? Quels gains espérer ?*

Pas de perspectives pour les écoles, l'environnement, le sport, la vie associative,... ? Pas de volonté de réduire les coûts de Chaudeau en rediscutant les contrats très favorables signés avec LABEL LN par exemple.

Pour l'investissement :

- *300 000 euros de dépenses à inscrire au budget primitif, essentiellement des travaux d'entretien, mais pas d'investissements nouveaux. Vous pensez peut-être déjà les inscrire au budget supplémentaire mais nous pensons que le DOB porte sur le budget primitif et le budget supplémentaire, ce serait bien de ne pas le tronquer.*

Voilà, c'est tout ce que nous avons vu des orientations budgétaires pour 2009, c'est-à-dire, nous le regrettons bien peu de choses si ce n'est que du très banal.

Côté recettes, comme nous l'avons déjà évoqué, La TPU ne semble pas être assurée à son niveau vitam æternam. Comment appréhendez-vous dans vos réflexions une baisse de cette dernière dans les années futures ?

Enfin, vous annoncez avec une certaine satisfaction que les taux d'imposition en changent pas. C'est oublier que l'impôt communal (taxe d'habitation comme taxe foncière) a augmenté de 12 % de 2001 à 2008. Par ailleurs, l'impôt CUGN a augmenté de 27,2 % ! Nous pouvions espérer que suite aux reprises d'activité par la CUGN l'impôt communal baisserait ! Non, il a été choisi délibérément de le maintenir à son niveau et construire l'Espace Chaudeau qui coûte si cher aux ludréens.

En cette période de crise, l'annonce d'une baisse des impôts locaux aurait été un geste fort vers les contribuables ludréens.

Entre parenthèses, un point de baisse du taux d'imposition amènerait à une perte de ressources de l'ordre de ce que vous donnez généreusement à LABEL LN et autres sociétés pour organiser des spectacles à l'Espace Chaudeau, sans retour de bénéfices.

Réponse de Monsieur Joël LAMY, conseiller délégué aux Finances

Comme vous le savez, l'augmentation de la valeur des bases locatives est fixée dans la loi de finances et nous ne pouvons y déroger.

Concernant l'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties des logements économes, c'est une mesure très récente qu'il convient d'analyser attentivement avant de la mettre en œuvre.

Je rappellerai que le Débat d'Orientation Budgétaire définit essentiellement les grandes lignes budgétaires. Les différentes réalisations qui seront mises en œuvre concernant le scolaire, le social, le sport, etc. apparaîtront en détail dans le budget primitif 2009.

Quant à l'augmentation des charges de personnel dues au recrutement d'un troisième gardien de police municipale, il faut savoir qu'aujourd'hui, le service ne peut plus être assuré convenablement en période de congés ou toute autre absence, et il est à noter que ce dossier a été présenté en commission de l'administration générale.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je viens compléter ce qui vient d'être dit auquel je souscris pleinement.

Je préciserai qu'il est facile d'avoir la tentation de baisser les impôts mais il ne faut pas les augmenter encore plus deux années après. Les bases augmentent certes de 2,5 %, mais cette augmentation est quasi générale sur les biens et les services, et également sur les salaires (+ 3,8 %). A noter aussi l'érosion des revenus de la Ville consécutive à l'inflation.

Concernant les abattements possibles, j'ai en effet pris connaissance de cette mesure applicable en octobre 2009, mais j'attends la parution de textes complémentaires avant de prendre une décision.

Certes, je constate comme vous les excès du capitalisme et ses dérégulations qui ont un impact sur l'ensemble de la planète, mais d'autres systèmes différents n'ont pas mieux fonctionné.

Pour répondre à Monsieur FRANOUX, vous abordez, à nouveau, le poids que représente l'Espace Chaudeau sur notre gestion financière, il faut savoir que 18 ans seront encore nécessaires pour amortir cette construction, aussi, évitons, autant que faire se peut, de débattre chaque fois sur ce même sujet. Malgré tout, cet espace culturel acquiert une certaine notoriété, une bonne image, un rayonnement que ce soit auprès des entreprises ou auprès des ludréens qui, j'ai pu le constater, fréquentent régulièrement cette salle y compris lors de pièces de théâtre. Le Centre Georges Brassens apprécie également de pouvoir produire ses différents spectacles de danses et de théâtre à Ludres, alors qu'auparavant une délocalisation s'imposait.

Concernant les grandes orientations budgétaires celles-ci vous sont présentées en masse sur le D.O.B. Il faut malgré tout être conscient que nous ne projetons pas de grandes constructions dans les années à venir, Ludres s'est construit et il nous faut en assurer la gestion.

De grands projets s'édifient sur plusieurs années, nous avons ouvert au budget supplémentaire un programme concernant le devenir de la salle Lenglen et nous ignorons encore à ce jour quelle sera la décision prise, les architectes menant actuellement une réflexion. Quand ce dossier sera terminé, on décidera alors de la mise en œuvre ou non d'un autre projet.

Nous aurons notamment le dossier du club de football avec une remise aux normes obligatoires pour 2012. Nous réfléchissons également à la création d'un city parc pour les jeunes, sans oublier la halte-garderie qui rencontre des problèmes de place pour accueillir les enfants.

Pour résumer, les grandes orientations ont été données. La dette, elle est ce qu'elle est, mais elle s'éteindra progressivement. J'estime que le support qui vous a été remis permet à chacun de lire, au travers des grandes lignes, ce que pourra être le budget 2009.